



**CIRCULAIRE AUX
ORGANISATIONS**

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75950 PARIS CEDEX 19
TÉL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

N°109 du 17 novembre 2017

DESTINATAIRES :

Aux responsables d'UTR

Pour information aux membres du bureau UCR, aux URR et UFR

Contrat complémentaire santé UCR-CFDT / MGEN Filia

Tarifs 2018

Pour 2018, les tarifs sont inchangés pour les adhérents des tulipes : base, blanche et jaune. En revanche les tulipes orange et rouge qui présentent un rapport prestations sur cotisations défavorable subissent une augmentation. En effet les cotisations sont inférieures aux prestations. C'était déjà le cas l'année précédente.

Une possibilité de changer d'option sans préavis

Comme l'augmentation des tulipes orange et rouge est significative une dérogation exceptionnelle est ouverte afin de donner la possibilité aux adhérents de changer d'option sans préavis avant le 31 décembre 2017.

Un courrier de la MGEN Filia va parvenir dans les jours prochains aux adhérents.

Vers une évolution du contrat en 2018

L'existence de cinq tulipes n'est pas un choix de l'UCR. Il nous avait été imposé lors de l'évolution de la MOCEN. Cette gamme est celle que la MGEN offrait à ses adhérents non-fonctionnaires et pas seulement à l'UCR.

L'essentiel des adhérents se retrouvent dans la jaune (un peu moins de 800) et dans les orange et rouge (environ 1 200 chacune).

La réflexion qui s'est amorcée avec la MGEN Filia est d'entreprendre une refonte importante de cette gamme. L'objectif sera de parvenir à présenter les évolutions du contrat dans le premier semestre 2018.

Rappel des conditions pour bénéficier du contrat collectif UCR-CFDT / MGEN Filia

La seule condition est d'être adhérent à la CFDT Retraités. Les unions territoriales de retraités disposent des documents nécessaires. La demande doit transiter par l'UTR CFDT qui appose son tampon sur le bulletin d'adhésion à la complémentaire santé. C'est ce qui atteste de l'adhésion à la CFDT Retraités. Faute de ce tampon, l'adhésion ne peut être versée au contrat collectif. Outre le retraité lui-même, son conjoint, même s'il est encore en activité, et ses enfants à charge peuvent en bénéficier.

À garanties égales, les conditions d'un contrat collectif sont toujours meilleures qu'un contrat souscrit à titre individuel. C'est la raison qui a déterminé le choix d'un contrat collectif UCR-CFDT / MGEN Filia. Dans ce cadre, pas de délai de carence, la prise en charge est immédiate. Pas d'augmentation de cotisation en avançant en âge, pas d'exclusion quel que soit l'état de santé.

Ce contrat de groupe donne accès au réseau Istya (optique) et Audistya (audition).

Tarifs 2018 contrat UCR-CFDT / Mgen Filia

Régime général de la Sécurité sociale	BASE	TULIPE BLANCHE	TULIPE JAUNE	TULIPE ORANGE	TULIPE ROUGE
1 adulte	33,06 €	47,16 €	65,06€	90,06 €	111,12 €
2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant	61,15 €	87,24 €	120,35 €	166,61€	205,57 €
Famille	72,72 €	103,77 €	143,15 €	198,16€	244,49 €

Régime local de l'Est de la Sécurité sociale (départements 57, 67 et 68)	BASE	TULIPE BLANCHE	TULIPE JAUNE	TULIPE ORANGE	TULIPE ROUGE
1 adulte	21,32 €	30,41 €	41,97 €	58,09 €	71,68 €
2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant	39,44 €	56,26 €	77,64 €	107,47 €	132,60 €
Famille	46,91 €	66,93 €	92,33 €	127,82 €	157,70 €

Yves Vérollet, secrétaire national

Vous trouverez en annexe les prestations détaillées ainsi que les services complémentaires.